

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

**Assemblée générale
7 juin 2012**

Le 7 juin 2012 s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association française pour la recherche en droit administratif à 16h30, amphithéâtre Hebraud, Site de l'Arsenal, Université Toulouse 1 Capitole, 2 Rue du Doyen Gabriel Marty, 31000 Toulouse.

I.- Rapport d'activité 2011-2012

La Présidente prend la parole et dresse le rapport d'activité 2011-2012.

1°) Adhérents et adhésions

Après 6 années d'existence, le nombre d'adhérents à l'AFDA se situe à un peu plus de deux cents adhérents (le chiffre exact n'est pas connu à ce jour du fait de la réception d'adhésions par l'Université de Toulouse elle-même en vue de l'inscription au colloque).

Comme il en est depuis l'origine, la composition de notre association est très largement dominée par le public universitaire (qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou de doctorants). Mais un certain nombre de soutiens non universitaires sont à signaler.

Enfin, un peu moins de dix laboratoires de recherche ont adhéré ou renouvelé leur adhésion.

Evoquant un dernier point matériel, la présidente indique qu'elle reçoit de temps à autre des demandes de confirmation de ce qu'une adhésion est bien enregistrée ou une cotisation encaissée. Il est vrai que l'association n'accuse pas automatiquement réception des adhésions et cotisations. Le travail bénévole du trésorier est en soi suffisamment prenant pour qu'il ne lui soit pas demandé une telle chose. Il convient donc de considérer l'encaissement du chèque de cotisation, attesté par les relevés de compte bancaire, comme valant adhésion ou renouvellement de l'adhésion. Il convient aussi d'être patient car le

trésorier ne passe pas tous les jours à l'Institut Cujas relever les chèques et les encaisser. Un certain laps de temps peut donc s'écouler entre l'envoi d'un chèque et son encaissement.

2°) Site internet et outil de diffusion

La présidente rend une nouvelle fois hommage au travail efficace et enthousiaste de Monsieur Didier Girard, qui gère le site de l'AFDA depuis 4 ans. Grâce à ses efforts, à des mises à jour très régulières qui permettent notamment de recenser la plupart des manifestations scientifiques portant sur le droit administratif en France, le site de l'AFDA est aujourd'hui un outil complet.

Vous avez pu remarquer que nous avons « migré » vers un nouvel outil informatique, dénommé « sympa ». L'AFDA a mis en place avec le GIP RENATER¹ une liste de diffusion utilisant le logiciel Sympa (**SY**stème de **M**ulti-**P**ostage **A**utomatique)². Ce GIP assure ce service gratuitement pour un usage scientifique. Le GIP RENATER assure la fourniture et la gestion des équipements réseaux partagés. L'AFDA administre sa liste et assure la diffusion des messages.

SYMPA permet d'automatiser et de fiabiliser la transmission d'informations régulières par E-mail tout en allégeant le travail du bureau de l'association. Il répond aux plus hautes exigences techniques et protège totalement la vie privée des utilisateurs.

Cette liste de diffusion permet l'envoi mensuel d'informations scientifiques à tous les membres (Colloques, appels à contributions, etc.) et leur assure de recevoir les informations relatives à la vie de l'AFDA (Colloques annuels, Journées d'études, etc.).

En tout état de cause cette liste peut évoluer au gré des besoins et des nécessités ressentis tant par l'AFDA que par ses membres.

En particulier, depuis quelques temps les adhérents reçoivent une lettre d'information sur toutes les manifestations à venir en droit administratif. Cette lettre est préparée par Didier Girard que nous remercions encore.

Le public visé ne s'y trompe pas puisque le site connaît depuis le début de l'année 2012, environ 4000 visites mensuelles, chiffre en augmentation par rapport à l'an passé.

Evidemment, plus le site contiendra d'informations utiles, plus il sera visité. Le président renouvelle pour cela ses appels antérieurs à une communication à l'AFDA de tout ce qui, dans la vie des laboratoires de droit administratif, est susceptible d'intéresser la communauté des administrativistes (séminaires, colloques, conférences, soutenances de thèses, etc.).

¹ Groupement d'intérêt public qui fournit aux Universités et établissements de recherches les moyens informatiques et réseaux requis. C'est ce GIP qui est le fournisseur d'accès à Internet de toutes les Universités publiques, du CNRS, de l'IFREMER, etc.

Il assure également des services aux organismes de recherches dont les sociétés savantes.

² Le logiciel SYMPA est utilisé par la plupart des Universités françaises.

3°) Les activités

S'intéressant ensuite au bilan de l'année écoulée (2011-2012), la présidente constate qu'il marque le maintien des diverses activités lancées progressivement par l'AFDA depuis sa création en 2006. Il s'agit du 6^e colloque de juin, du 4^e Printemps de la jeune recherche, du 6^e prix de thèse, du 5^e colloque d'automne.

Tout d'abord, la RFDA a publié dans son numéro 1 de 2012, les quatre contributions du 3^e Printemps de la jeune recherche qui s'était tenu l'an passé à Grenoble et avait été consacré à l'œuvre de Gaston Jèze. Le professeur Pascale Gonod, qui en avait assuré l'animation, a joint une présentation à cette publication.

Autre publication, les actes du colloque de Grenoble 2011 sur *La puissance publique* sont parus en février. Une nouvelle fois, des délais relativement brefs de publication ont pu être tenus grâce à la diligence des intervenants du colloque et à l'efficacité de l'éditeur, LexisNexis.

Les actes du colloque de Grenoble constituent le tome 5 de la collection « les travaux de l'AFDA » au sein de la collection « Colloques et Débats » chez LexisNexis.

Quelques semaines plus tôt le 9 décembre 2011 s'était tenu à Nantes la Journée d'études sur le thème du « Droit administratif et libertés. Quelles leçons tirer de l'Histoire ? ». Il convient ici aussi de remercier l'organisateur de cette manifestation, le Professeur Grégoire Bigot, les intervenants et l'éditeur pour leur diligence. Les actes ont été publiés (ou le seront) par les éditions Lextenso dans les numéros 2 et 3-2012 de la Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger. Un remerciement particulier est adressé au Professeur Y. Gaudemet, Directeur de la revue.

L'AFDA va par ailleurs décerner son prix de thèse 2012, dont la remise aura lieu postérieurement à l'Assemblée générale, à la mairie de Toulouse dans la salle des Illustres. Ce cru s'est révélé encore meilleur que l'an dernier puisque ce sont 22 (contre 18 l'année précédente) candidatures qui ont été reçues, ce qui constitue le recors depuis la création de ce prix. Les thèses présentées émanent de 10 universités différentes (Aix : 2 ; Lille II ; Limoges ; Lyon III ; Montpellier I : 2 ; Paris I : 2 ; Paris II : 9 ; Paris Est XII ; Poitiers ; Toulouse : 2).

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé d'un représentant du comité d'honneur de l'association (Michel Fromont, Président), de représentants du conseil d'administration (Simon Gilbert et David Bailleul) et de représentants des adhérents (Nathalie Albert, Camille Broyelle et Michel Degoffe). La présidente les remercie de leur disponibilité et du soin apporté à la détermination du lauréat 2012. La présidente remercie tout particulièrement Cathérine Ribot d'avoir organisé sans y participer le déroulement de ce prix.

Réuni le 29 mai dernier, le jury a couronné la thèse de Mlle Anne-Laure Girard sur *La formation historique de la théorie de l'acte administratif unilatéral*, soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, sous la direction de Monsieur le Professeur J.-J. Bienvenu.

Le succès rencontré par les premières éditions du Printemps de la Jeune Recherche à Montpellier, Bordeaux et Grenoble a permis de poursuivre cette intéressante initiative. La présidente remercie le Professeur Benoît Plessix d'avoir pris en charge l'organisation de la sélection des candidatures pour le 4^e Printemps de la jeune recherche, consacré hier à Léon Blum. Dix candidatures ont été reçues et quatre d'entre elles ont été sélectionnées. Il convient de remercier les membres du jury : Benoît Plessix, Martin Collet, Serge Regourd et Pierre Bon, représentant la RFDA.

Nous lançons par ailleurs un nouveau prix de thèse. Le prix de thèse « Jean Rivero » sera délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. C'est notre Secrétaire général, le Professeur Xavier Dupré de Boulois qui est chargé de son organisation en partenariat avec les membres de l'AFDC.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne la permanence du travail collectif. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques incessants, chacun des membres du conseil d'administration a pu participer à la réflexion et à l'élaboration des projets ; chacun a également accepté d'assumer une part des tâches administratives et matérielles.

Plus spécialement, le président remercie au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Grégoire Bigot pour l'organisation de la journée d'études de Nantes ;
- Catherine Ribot pour l'organisation du prix de thèse 2012 ;
- Benoît Plessix pour l'organisation du printemps de la jeune recherche 2012 ;
- Et SURTOUT, Françoise Fraysse pour l'organisation conséquente et magistrale du colloque de Grenoble. Sont également remerciés l'ensemble des centres de recherche ayant contribué au financement et à l'organisation de cette manifestation (voir le rapport financier).

Quelques informations sur ce colloque. Il s'agit d'un colloque à « gros budget » (env. 25000 €) dont la quasi totalité est prise en charge par les composantes de l'université et des financements locaux que l'on doit à l'énergie déployée par F. Fraysse.

L'AFDA a financé une partie du repas de gala (790 €) ainsi que les titres de transports non pris en charge par les laboratoires des intervenants. Notre association a également pris en charge l'envoi des plaquettes par le biais d'enveloppes imprimées et pré-timbrées.

- Côté « éditorial », l'AFDA remercie les éditions LexisNexis pour la publication des actes des colloques annuels, la RFDA en la personne de ses directeurs P. Delvolvé et P. Bon pour le soutien apporté à la publication de la jeune recherche et cette année la RDP et son directeur, Y. Gaudemet pour la publication de la journée d'études de Nantes.

Soumis au vote, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Comme chaque année, la présidente adresse des remerciements appuyés à Simon Gilbert, notre nouveau trésorier, pour la gestion des (maigres) ressources de l'association.

II.– Rapport financier 2011-2012.

Le président donne la parole sur le deuxième point de l'ordre du jour à Simon GILBERT, trésorier de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1°) Recettes

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres. La grande majorité des adhésions sont celles d'un montant de 30 euros ou, en raison du nombre d'étudiants adhérents, celles d'un montant de 10 euros, nombreuses dans les nouvelles adhésions ou dans les renouvellements d'adhésions (voir rapport moral). Grâce aux membres bienfaiteurs, des adhésions de 75 euros ont également été perçues, ainsi que celles d'un montant de 250 euros pour les personnes morales, principalement des centres de recherches, mais dans un nombre très insuffisant (5 centres de recherches) – certains centres (trois) devraient en principe bientôt adhérer.

Au jour du 7 juin 2011, le solde du compte courant de l'Association s'élève à **3389 euros**, montant qui n'intègre pas toutes les recettes résultant des adhésions et participations au colloque de Toulouse, mais qui n'intègre pas non plus certaines dépenses mentionnées ci-dessous et relatives également au colloque de Toulouse. C'est un chiffre bas, qui s'explique par un taux de renouvellement des adhésions cette année plus faible que d'habitude, par un faible taux d'adhésion des centres de recherches, et par le fait que beaucoup d'adhérents cotisent au moment du colloque annuel de juin, alors que l'AFDA doit participer au financement de la journée de décembre et engager des dépenses importantes dès avril pour l'organisation du colloque annuel. Le trésorier attire l'attention sur la nécessité de payer sa cotisation annuelle dès les mois de septembre-octobre.

2°) Dépenses

Outre les dépenses courantes d'achat de fournitures (enveloppes, papiers, timbres, etc.), l'assurance ou le fonctionnement du site internet, on note à ce jour :

- Au titre du prix de thèse, 1000 euros, ainsi que les frais d'organisation du jury (158, 20 euros pour le repas, 112 et 293 euros pour les transports: soit : 563, 20 euros au total) ;
- Au titre de la participation à l'édition des colloques de l'AFDA, 500 euros versés à LexisNexis.

S'agissant du colloque de Toulouse, un système de financement identique à celui utilisé pour les colloques de Nancy, Montpellier, Bordeaux et Grenoble a été utilisé. Il s'agit d'abord d'une participation financière des centres de recherches d'accueil du colloque et, ensuite, des financements obtenus par ces centres de recherches pour l'organisation du colloque. Il paraît en effet plus simple que les centres de recherches d'accueil prennent directement en charge les divers postes de dépenses plutôt que l'AFDA fasse des remboursements à ces centres de recherches.

Cette année encore, l'AFDA a pris en charge directement les déplacements des intervenants (1709, 74 euros [avant de recevoir l'ensemble des factures pour les intervenants s'étant déplacés en avançant les frais] et une participation de 720 euros pour l'apéritif offert le jeudi soir au restaurant.

Au titre des dépenses prises en charge directement par les institutions toulousaines on notera : des frais de déplacement (275 euros), l'hébergement des intervenants (4385 euros), l'impression des brochures et leur affranchissement ainsi que l'utilisation de divers matériels (pochettes, stylos, affiches, reprographie) (1136, 20 euros), les petits-déjeuners et déjeuners offerts (9663, 39 euros), la publication des actes (1500 euros).

Les financements sont les suivants :

- Une participation de l'IEJUC de 1500 euros,
- Une participation du GREJA de 2000 euros,
- Une participation de l'Institut Maurice Hauriou de 1500 euros,
- Une participation de l'IDETCOM de 1500 euros,
- Une participation de l'IEP de 1500 euros,
- Une participation du Tribunal administratif de Toulouse de 1200 euros,
- Une participation de la Faculté d'administration et de communication de 3000 euros,
- Une participation de la faculté de droit de 500 euros,
- Une participation de l'ICADE de 2000 euros,
- Une participation du Conseil régional de 1200 euros,
- Une participation du BQR a été sollicitée pour 5000 euros.

Soumis au vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

III.– Présentation du programme d'activités 2012-2013

Les projets ne manquent pas pour l'avenir.

La journée d'études de décembre se déroulera à Limoges sur le thème du *Pouvoir de sanction de l'administration*. L'AFDA remercie tout particulièrement le Professeur Hélène Pauliat pour l'organisation de cette manifestation et le soutien apporté malgré ses nouvelles fonctions.

Le colloque de juin 2013 aura lieu à Strasbourg sur le thème du service public, l'intitulé définitif restant à préciser. Le 5^e printemps de la jeune recherche sera consacré à Marcel Waline.

La présidente tient à préciser certaines informations à propos des candidatures à venir de diverses universités. Il est à signaler que deux éléments sont pris en compte lors des candidatures. D'une part il s'agit de la motivation du (des) professeur(s) qui porte(nt) la candidature de son (leur) université et des équipes qui le(s) soutiendront. Une candidature repose souvent sur plusieurs centres de recherche de l'université d'accueil. D'autre part, comme cela a été signalé avec le colloque de Toulouse, les colloques de l'AFDA mobilisent souvent d'importants financements. L'association (et ses maigres ressources) ne prend en charge qu'une très faible partie des dépenses (envoi des plaquettes ; participation au repas de gala, titres de transport). Cela implique que le professeur qui entend mener à bien son projet aille solliciter d'autres financements.

Par ailleurs, en début d'année 2013, paraîtront les Actes du présent colloque sous la forme du tome 6 des travaux de l'AFDA au sein de la collection Colloques et débats chez LexisNexis.

IV.– Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 17h20.